

**COMMUNIQUE de la COMMISSION SPORTIVE REGIONALE****MODIFICATIONS d'EPREUVES REGIONALES****Entérinées par le COMITE DIRECTEUR du 12 JUIN 2010****1° CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ PAR EQUIPES**1<sup>ère</sup> phase : inchangée

PN 1 : 1 poule de 8 équipes,  
PN 2 : 2 poules de 8 équipes,  
R 1 : 4 poules de 8 équipes,

2<sup>ème</sup> phase :

N3 de zone : 1 poule de 8 équipes. Elle sera constituée de la manière suivante :

- X... équipe(s) descendante(s) de N2 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase 2010/2011
  - A l'issue de la 1<sup>re</sup> phase, l'équipe première de la plus haute division de chaque Ligue, soit 2 équipes,
  - En cas de places vacantes, par l'équipe deuxième de la plus haute division d'IDF, (PN1)
- Toujours en cas de places vacantes, par l'équipe deuxième de la plus haute division du Centre,  
Etc... en respectant l'ordre suivant : équipe IDF, puis équipe du Centre.  
Une équipe classée 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> de la PN1 IDF et PN du Centre ne peut pas prétendre à la montée en N3.

Dans le cas où il y aurait plus de 6 équipes descendantes de N2 en N3 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, les x.. autres équipes seraient incorporées en PN de chaque Ligue.

Pré-Nationale : 2 poules de 8 équipes, soit 16 équipes

- X.... équipe (s) non retenues en N3, (ou descendantes de N2, si équipes supérieures à 6) soit 2 équipes au minimum, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de l'ex PN1,
- complétée par l'équipe première de chaque poule de R1 ; soit 4 équipes, complétée par X.. équipes de l'ex PN1 d'après le classement général Inter-poules, une équipe classée 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de poule ne pouvant pas se maintenir.
- Complétée par x ... équipes de l'ex PN2. Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de chaque poule de l'ex PN2 ne peuvent prétendre au maintien en PN, elles sont rétrogradées en R1

Régionale 1 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes

- X...équipes non retenues de l'ex PN 2, soit au minimum 4 équipes, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>,
- complétée par 8 équipes montantes de PR, soit une par département, complétée par X.. équipes de R1 d'après le classement Général Inter-poules, une équipe classée 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de poule ne peut prétendre se maintenir en R1, soit au minimum 8 équipes.

Les autres équipes non retenues en R1, sont remises à la disposition de leur Comité respectif.

A noter très important :

- il n'y aura pas d'équipes montantes de l'ex PN2 en PN1 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

Nationale 3 de zone Féminines

- 3 joueuses d'une équipe de 4 joueuses, autorisées à évoluer en N3 Féminines, devront avoir au minimum 700pts classement
- Point partie d'une rencontre 1 à 0. Points rencontre : 3pts rencontre à 1, ou 2pts rencontre à 2, ou 3pts rencontre à 0.

- Arrêt de la rencontre : la rencontre est arrêtée dès que l'une des 2 équipes a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles.
- Les rencontres se dérouleront le samedi à 17H en présence d'un Juge-Arbitre officiel.

## **2° CRITERIUM FEDERAL – NATIONALE 2 : 2010/2011 ET 2011/2012**

En 2011/2012, la Nationale 2 regroupera deux zones ;

La Zone 1 : Ligues du Centre et Ile de France

La zone 2 : Ligues de Bretagne et des Pays de Loire

Elle regroupera les catégories Elites Messieurs et Dames, les - de 18 ans, les – de 15 ans et les – de 13 ans garçons et filles, et ce sur un week end à chaque tour.

Nationale 2, Zone 1, Centre et Ile de France en 2010/2011.

Par contre, et ce pour se mettre tout de suite en phase avec la N2 de 2011/2012, nous créerons dès la saison 2010/2011, la N2 pour les – de 13 ans garçons et filles, avec la Ligue du Centre. (Zone 1)

Il a été décidé de constituer un groupe 16 joueurs et 16 joueuses. Ces groupes seront constitués des minimales non retenus en N1 et complétés par le classement général Inter Ligue, en tenant compte des points lettre du critérium fédéral obtenus lors de la saison 2009/2010 des joueurs restant dans leur catégorie d'âge et des – de 11 ans passant dans la catégorie d'âge supérieure.

L'incorporation de ces 2 catégories, nous obligent à évoluer sur 24 tables sur un week-end et non sur 16 tables et seulement le dimanche.

A l'issue des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, les 5 premiers de R1d'IDF et les 3 premiers de la R1 du Centre monteront en N2.

A l'issue du 4<sup>e</sup> tour, 3 montées pour l'IDF et 2 montées du Centre en N2.

Les 2 joueurs minimales (ses) premiers de N2 des – de 13 ans, garçons et filles, monteront en N2 Cadets (ou wild card accordée (s) par la DTN, qui eux ont monteront en N1).

Il sera réservé une place au CTR de chaque Ligue dans ses 2 nouvelles catégories pour la confection du 1<sup>er</sup> tour 2010/2011.

Rappel : au 1<sup>er</sup> tour il ne peut y avoir que des joueurs en N2 de leur catégorie d'âge respectif.

## **3° BERNARD JEU REGIONAL 2010/2011**

L'échelon régional regroupera 16 équipes, au lieu de 24 équipes.

Le critère appliqué cette saison sera reconduit, à savoir : « un classement des départements est établi en fonction de la moyenne des places obtenues par ses équipes lors de l'épreuve 2009/2010. En cas d'égalité, le département qui aura sa première équipe la mieux classée, sera classé devant ».

Il sera possible de permettre à un club qualifié d'effectuer 2 remplacements possibles au maximum dans sa composition d'équipe le jour même de l'épreuve, au lieu d'un seul changement autorisé cette saison, par rapport à sa liste de 10 déposée la veille de l'épreuve.

## **4° INTERCLUB REGIONAUX 2010/2011**

Réduction à 8 équipes, au lieu de 16 dans la catégorie Minimales garçons. 1 équipe par département.

## **5° CHAMPIONNATS D'IDF INDIVIDUEL 2010/2011**

Réduction des tableaux à 16 participants. Benjamins, Minimales, Cadets et Juniors, garçons et filles. Possibilité de regrouper les 8 tableaux dans une seule salle et sur une seule journée.

## **6° CHAMPIONNAT D'ILE DE FRANCE PAR EQUIPES, MESSIEURS ET DAMES 2010/2011**

### A) Classement des équipes – Article 13.1 a) Article 13.2

#### Modification de ces 2 articles

Actuellement : « Les équipes classées à un même rang sont départagées soit par l'organisation de rencontres entre ces équipes, soit à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- a) les points rencontre obtenus dans la poule, en ajoutant autant de fois 3 points qu'il y a d'équipe manquante dans une poule,
- b) pour celles qui restent à égalité, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus dans toutes les rencontres de la poule,
- c) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, c'est la Commission Sportive Régionale qui décide de la méthode retenue en fonction des impératifs calendaires.

Remplacé par : « Les équipes classées à un même rang sont départagées soit par l'organisation de rencontres entre ces équipes, soit à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après.

- a) les points rencontres obtenues dans la poule, en ajoutant autant de fois 3 points qu'il y a d'équipe manquante dans une poule
- b) les points parties gagnées, divisés par le nombre de rencontre disputée.
- c) le nombre des manches gagnées, divisé par le nombre de rencontre disputée.
- d) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, c'est la Commission Sportive Régionale qui décide de la méthode retenue en fonction des impératifs calendaires

### B) Championnat Régional par équipes Féminin 2010/2011

#### Montées de Pré-Régionale en Régionale 1 – Article 35.6.4

Actuellement : il est accordé une montée supplémentaire à 2 départements, en tenant compte du nombre de licenciées féminines traditionnelles des catégories Minimales à Vétérans de chaque département.

Article remplacé par :

- Maintien d'une montée pour chaque département.

- Si un département ne dispose par d'équipe montante (faute de championnat féminin) ou si les équipes classées aux 3 premières places du championnat d'un département se désistent pour montées en Régionale 1, il sera accordé une montée supplémentaire à 1 département en retenant comme critère :

«Le nombre d'équipes engagées en Championnat de France par équipes (de Nationale en Départementale), multiplié par le nombre de joueuses maximums autorisées par équipe dans chaque niveau (Ex. NAT = 4 – REG = 4 DEP = X...), et ainsi de suite en cas de 2 départements sans équipes montantes, etc..... »

## **7° REGLES APPLICABLES A TOUS NOS REGLEMENTS SPORTIFS**

Dans le déroulement sportif de nos règlements, il est précisé que l'épreuve se déroulera, par exemple, de 4 poules de 4 joueurs ou de 4 équipes.

La Commission propose de supprimer le nombre (4) et de laisser la possibilité au juge-arbitre de l'épreuve de faire x .. poules, constituées de x ..(Ex. 2, 3, ou 4 ou 5 etc.), joueurs ou d'équipes, afin de s'adapter en fonction des joueurs ou équipes physiquement présents le jour de l'épreuve.

## **8° REGLEMENTIONS POUR 2011/2012**

Durant la saison 2010/2011, la Commission travaillera sur une refonte du Championnat d'Ile de France par équipes Messieurs, PN à R2, et Féminins (PN et R1) et du nombre de joueurs par équipes en Championnat de Paris-Ile de France par division.

Elle tiendra compte des réflexions et idées émises lors du séminaire programmé en octobre et/ou autres.

LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE